

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TOUTAINVILLE**

N° 14/2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi vingt-neuf mars à dix-huit heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués en date du vingt-quatre mars deux mil vingt-trois, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle « bleue », sous la présidence de Monsieur BLAS Bruno, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BOURNISIEN Martine, DESVAUX Mireille, LAMON Katia, QUEFFRINEC Véronique, PAPON Angélique, BOUVILLE Sophie
Messieurs BLAS Bruno, BACHELEY Gilles, MARICOT David, MAZIRE Alain, LEBLANC Raynald, MAGDELAINE Denis, DECARSIN Franck

Absents non excusés :

Madame CESARD-FARAIN Isabelle, Monsieur SENAY Johann

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance

Monsieur Denis MAGDELAINE, a été proclamé secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706568-20230329-014-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 12/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Révision aide financière communale frelons asiatiques :

Monsieur le Maire rappelle aux membres Conseil Municipal qu'une délibération avait été passée en 14 novembre 2018 concernant la prise en charge de destruction de nids de frelons asiatiques. En effet, il avait été voté que la commune verserait 50% de la somme restante à payer, après déduction de l'aide du Département.

Cependant, le Département ne subventionnant plus cette destruction, la délibération passée doit être revue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir la réduction à 50 % du montant total de la facture.

Fait le sept avril deux mil vingt-trois
À Toutainville
Pour extrait certifié conforme
Bruno BLAS, Maire

